

**DECISION N°5-2023**  
**Relative à la composition de la commission régionale d'action sociale**

La Directrice générale du CROUS de NICE TOULON

Vu la Circulaire CNOUS 2021-12231 relative à la politique d'action sociale en faveur des personnels du réseau des personnels du réseau des œuvres universitaires et scolaires ;  
Vu le résultat des élections professionnelles du 8 décembre 2022 au CSA d'établissement et les désignations faites par les représentants élus :

**DECIDE**

La composition de la commission régionale d'action sociale des personnels du CROUS de Nice Toulon présidée par Mireille BARRAL, Directrice générale du CROUS ou son représentant est arrêtée comme suit :

**- pour l'administration :**

Lydia SENEZKO-ASSIBAT, Directrice des ressources humaines ou son représentant  
Sandrine CHAARA, conseillère technique de service social des personnels ou son représentant ;

**- pour les représentants des personnels :**

**- Titulaires**

-Valérie AMORETTI, syndicat SGEN-CDFT  
-Foued CHIHA, syndicat CGT  
-Mehdi MOUSSAOUI, syndicat SGEN-CFDT  
-François TORRENT, syndicat FOESR

**-Suppléants**

- Brice AUBERTEL, syndicat SGEN-CFDT  
-Gilles LAUGIER, syndicat FOESR  
-Isabelle LOGASSI, syndicat CGT  
-Nacéra OUADAH, syndicat SGEN-CFDT

La durée d'activité des membres de la commission est égale à celle du mandat ou des fonctions au titre desquels les intéressés ont été nommés.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Fait à Nice, le 17 janvier 2023



La Directrice Générale

  
Mireille BARRAL